

15 octobre

finances Solidaires



Une nécessité impérieuse de contrer l'attaque menée contre nos retraites

Le 18 septembre, le projet de loi sur les retraites a été adopté par le conseil des Ministres. Il sera présenté au parlement à partir du 7 octobre. Ce projet de loi du gouvernement Hollande prolonge les politiques menées depuis 1993 et aggrave encore les conséquences des dernières mesures de Fillon et Sarkozy en 2010.

Que l'on en juge:

Avec la loi Fillon de 2010, l'**allongement de la durée de cotisations** était fixé jusqu'à 2020 (avec 41,75 annuités à cette date). Le président Hollande prend carrément la suite de son prédécesseur en fixant une augmentation d'un trimestre tous les 3 ans pour atteindre 43 annuités en 2035. Autrement dit, ceux qui ont 40 ans cette année devront travailler jusqu'à, au mieux, 66 ans pour avoir une retraite sans décote.

Certes, l'âge de départ à la retraite n'est pas touché. Sans doute. Mais, il s'agit là d'une hypocrisie totale car atteindre 43 annuités est quasiment impossible. Si bien que cela revient à diminuer le montant de nos pensions. D'autant qu'actuellement, la durée moyenne validée est près des 38 annuités.

Les jeunes qui font des études seront sanctionnés particulièrement avec cet allongement de la durée des cotisations.

Absurdité apparente de cette réforme qui veut faire travailler plus longtemps les jeunes générations alors qu'actuellement il y a 5 millions de chômeurs.

A moins de vouloir détruire notre système de répartition et laisser la place aux assurances privées ?

Avaliser le départ à 62 ans, prévoir l'allongement à 43 annuités : Ces mesures régressives sont aggravées par le maintien de la décote de 5%. C'est une double peine pour les futurs retraités (décote plus annuités manquantes) et une baisse très importante du montant des retraites et surtout des retraité(e)s.





Une hausse des cotisations sociales :

seuls paieront réellement les salariés !

Si une hausse des cotisations vieillesse est prévue à la fois pour la part salariale et pour la part patronale, cette hausse est compensée entièrement pour les entreprises par une baisse des cotisations patronales familiales, au détriment des prestations familiales, des crèches etc.

Et ce sont les salariés, les chômeurs et les retraités qui paieront ce cadeau offert au MEDEF par l'impôt ou la CSG. L'augmentation de la cotisation vieillesse quant à elle pèsera encore sur le pouvoir d'achat des ménages.

Inégalités entre les hommes et les femmes: elles vont s'accroître !

Les temps partiels, les mises en disponibilité pour élever leurs enfants frappent de plein fouet les femmes retraitées quant au montant de leur pension. Ainsi, la différence de pension est en moyenne de 33% entre les hommes et les femmes. Cet allongement de la durée de cotisations va davantage encore creuser ces inégalités et contredira la meilleure prise en compte affichée par le projet des congés maternité et des petits temps partiels.

Quant aux retraités, le projet de loi, situation inédite, les frappe lourdement, avec :

- la fiscalisation de la majoration de 10% du montant de leur pension pour avoir élevé au moins 3 enfants; Ce qui va les rendre imposables aux impôts locaux pour ceux qui étaient à la limite de l'imposition sur les revenus ;
- la revalorisation des retraites décalée du mois d'avril au mois d'octobre, une perte sèche de pouvoir d'achat ;
- la hausse de la TVA au 1er janvier 2014 qui va peser lourdement sur le pouvoir d'achat des retraités comme sur celui des actifs, pour financer le crédit compétitivité emploi des entreprises cadeau sans contrepartie fait aux entreprises et à celles du CAC 40 en particulier.

Ce projet est un nouveau mauvais coup porté à notre système de retraites par répartition et à nos pensions pour baisser encore le coût du travail et laisser la place aux assurances privées.

Après les retraites, c'est toute la protection sociale qui va être mise à mal.

Nous n'acceptons pas en 2013 ce que nous avons rejeté en 2010 !

C'est pourquoi, Solidaires avec la CGT, la FSU et FO appellent l'ensemble des citoyens à se mobiliser ce jeudi 15 octobre.

